

DÉPARTEMENT D'ÉTAT

WASHINGTON

Le Département d'État accuse réception de la Note n° 0380 de l'Ambassade du Canada, datée du 19 décembre 1997, dans laquelle le Gouvernement du Canada proposait que l'annexe A de l'Accord de coopération de 1986 entre le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et le Gouvernement du Canada concernant la planification et la gestion civile d'urgence sur une base globale (l'Accord de 1986) soit remplacée par l'annexe révisée jointe à la Note de l'Ambassade.

À cet égard, le Département d'État accepte, au nom du Gouvernement des États-Unis d'Amérique, la proposition susmentionnée du Gouvernement du Canada de réviser l'annexe A de l'Accord de 1986.

Le Département d'État propose également au gouvernement du Canada que l'Accord de 1986, qui a pris fin le 28 avril 1996, soit renouvelé et demeure en vigueur jusqu'à ce que l'une des Parties y mette un terme en donnant par écrit un préavis de six (6) mois à l'autre Partie.

Si cette proposition agréée au Gouvernement du Canada, le Département d'État propose que la Note n° 0380 de l'Ambassade du Canada, ainsi que le texte joint en annexe, la présente Note, et une note de réponse favorable de l'Ambassade du Canada, constituent un accord sur